

Avis de vente aux enchères publiques N°001/TG/DRHA MG/GUINEE/2019/05.

Par **Publireportage**

-

Mai 2019



Le Bureau de TOTAL en Guinée procède à une vente aux enchères des véhicules reformés (voir liste ci-dessous) qui sont exposés dans l'enceinte notre **dépôts à Gbessia.**

- Un Pick up TOYOTA RC 7875 Y
- Une pick up TOYATA RC 1906 Y
- Une Jeep Pajero sport RC 8428 Z
- Une Yaris TOYOTA RC 1450 Z1

CONDITIONS DE VENTE :

La vente est régie suivant les modalités ci-après :

1. La vente est ouverte au public sans restriction, pour un ou plusieurs véhicules.
2. La vente s'effectue par Appel d'offres direct. La personne offrant le meilleur prix obtiendra l'équipement, qui est vendu en l'état.
3. Les personnes intéressées peuvent passer voir lesdits véhicules concernés au lieu sus-indiqué, du ...13/05/2019. Au ...17/05/2019 de 08h00 à 16h00.
4. Les potentiels acquéreurs sont priés de se rendre au dépôt Gbessia à la date du ...21/05/2019 à 09h30min, pour participer l'opération de vente.

5. Les soumissionnaires les plus offrants seront informés aussitôt, leur offre sera pré validée séance tenante, pour soumission à la Direction de TOTAL GUINEE, pour validation,

Une fois la validation obtenue, un numéro de compte bancaire de TOTAL GUINEE, leur sera communiqué pour leur permettre de procéder au paiement du montant validé.

6. L'enlèvement des équipements se fera une fois les formalités administratives finalisées, et sur présentation d'un bon d'enlèvement dûment établi par TOTAL GUINEE.

7. Si le paiement complet n'est pas fait dans un délai de 7 jours à compter de la date de l'attribution de l'équipement choisi, TOTAL GUINEE se verra dans l'obligation d'annuler la transaction et se réserve le droit prendre une décision pour la suite à donner à l'opération.

8. La vente des équipements se fait « en l'état » sans aucune garantie de pièces ou de main d'œuvre de la part de TOTAL GUINEE.

9. L'enlèvement doit s'effectuer au plus tard une semaine après réception de bon d'enlèvement, délivré par TOTAL GUINEE et ce, après présentation du justificatif de paiement délivré par la banque sur un des comptes de TOTAL GUINEE.

10. La vente des équipements se fait « en l'état », et aucune réclamation ne sera acceptée pendant et après enlèvement.

11. Toute personne pour qui les conditions énoncées ci-dessus ne conviendraient pas est invitée à s'abstenir de participer à l'opération.

Contacts :

-Siège Total : Amadou Tidiane DIALLO au 628 68 68 70

- Dépôt Gbessia : Mamadou Taslima DIALLO au 628 68 68 71